

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD700

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.